

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 2 mai 2016 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle ;

La conseillère madame Michèle Tremblay et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est absente : Madame Nathalie Fillion,

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

**099-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**100-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2016, tel que lu.

Adopté.

**101-2016 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 30 avril 2016 pour les chèques #6421 au #6692 totalisant 556 474,78 \$.

Adopté.

**102-2016 CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance.

**103-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT #518-2016 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME « RÉNOVATIONS ÉCO-ÉNERGÉTIQUES - FIME » (FINANCEMENT INNOVATEUR POUR DES MUNICIPALITÉS EFFICACES)**

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 avril 2016;

ATTENDU que le projet repose sur l'octroi d'un prêt de la ville à un propriétaire situé sur son territoire visant à motiver la rénovation éco-énergétique résidentielle tout en bénéficiant d'un service de « coaching ». Ce prêt est remboursable via la taxe foncière, véhicule permettant d'attacher le prêt à la propriété. Le service de mentorat est assuré par l'organisme Écohabitation, la promotion et l'opération du programme étant la responsabilité de l'AQME (voir Article 1).

En conséquence, il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu que la Municipalité de Verchères ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1. *[Interprétation]* Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leur sont attribués dans le présent article :

**AQME (Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie)** : Organisme sans but lucratif, créé en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 255, boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2M 1L5.

**Bâtiment admissible** : Un bâtiment résidentiel, ayant une superficie au sol maximale de 600 mètres carrés, habité depuis au moins 12 mois avant la participation au programme, habitable à l'année et situé sur le territoire de la Municipalité de Verchères. (maximum bâtiment 3 étages – 8 logements).

**Écohabitation** : Organisme sans but lucratif, créé en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 200-5555, av. de Gaspé, Montréal (Québec) H2T 2A3.

**Frais connexes admissibles** : Les taxes applicables, les services d'Écohabitation.

**Programme** : Le programme établi par le présent règlement.

**Responsable de la gestion du programme (RGP)** : Le directeur général et directeur du Service de l'Urbanisme ou toute autre personne désignée par la Ville pour appliquer le présent règlement.

**Rénovation éco-énergétique** : La rénovation d'un bâtiment admissible effectuée conformément aux modalités prévues au présent programme et approuvée par le comité chargé de l'évaluation des dossiers de demandes de prêts, dans le but de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

**Travaux admissibles** : Les travaux énumérés aux articles 3 et 8 qui sont exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec et comprenant les matériaux et la main-d'œuvre fournis par l'entrepreneur pour les travaux prévus aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 8.

**Ville** : La Municipalité de Verchères

**Article 2. [Affectation]** La somme de 75 000 \$ est allouée, pour la durée du programme, qui débute à la date d'adoption du règlement et se termine le 31 décembre 2017.

Un montant de 75 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté est affecté au bénéfice de l'excédent de fonctionnement affecté « Programme FIME ».

**Article 3. [Objectif du programme]** Le programme vise à octroyer des prêts aux propriétaires de bâtiments admissibles lors de travaux de rénovation éco-énergétiques ayant comme objectif de réduire la consommation d'énergie du bâtiment, de sorte que les économies engendrées couvrent le remboursement du prêt.

**Article 4. [Exclusions]** Le programme ne s'applique pas à :

1 ° un bâtiment situé sur un terrain sur lequel une réserve pour fins publiques est établie ou pour lequel des procédures en expropriation ont été entreprises;

2 ° un bâtiment qui a fait l'objet d'une demande d'aide approuvée en vertu du présent programme et qui a été annulée au cours des 12 mois qui précèdent la date de la nouvelle demande d'aide, en raison du défaut du propriétaire de respecter l'une des conditions du programme, à moins que cette nouvelle demande ne soit faite par un nouveau propriétaire;

3 ° un bâtiment occupé ou destiné à être occupé exclusivement par un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2);

4 ° un bâtiment appartenant au gouvernement du Canada ou à celui du Québec ou à un organisme relevant de l'un ou l'autre de ces gouvernements;

5 ° un bâtiment pour lequel une aide financière continue est versée par le gouvernement du Canada ou par celui du Québec dans le cadre d'un programme de logement social;

6 ° un bâtiment ayant déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre du présent programme, sauf s'il s'agit d'un projet mis en œuvre en plusieurs phases et respectant la limite maximum de prêt spécifié à l'article 10;

7 ° un bâtiment en contravention avec les règlements municipaux

**Article 5. [Début des travaux et coûts estimés]** Les travaux admissibles ne peuvent être effectués avant l'approbation finale du projet par le responsable de la gestion du programme (RGP) en rappelant que les travaux doivent être de nature éco-énergétique et viser l'atteinte d'un minimum de rendement énergétique de 20 %.

Seuls le coût estimé des travaux admissibles et celui des frais connexes admissibles sont considérés aux fins de calcul du prêt, déduction faite de toute subvention reçue ou à recevoir pour ces travaux.

**Article 6. [Indemnité d'assurance déduite]** Lorsqu'un bâtiment a subi un incendie ou autres sinistres avant ou pendant l'exécution des travaux, le coût des travaux admissibles est diminué du montant de l'indemnité d'assurance reçue par le propriétaire à l'égard des travaux admissibles au programme.

Si le bâtiment n'est pas assuré contre l'incendie ou si le montant de cette indemnité ne peut être déterminé, la Ville déduira du coût des travaux admissibles le montant des dommages causés par l'incendie, tel qu'évalué par un expert en sinistre de son choix.

**Article 7. [Propriétaire admissible]** Est admissible à une aide financière pour la rénovation éco-énergétique d'un immeuble tout propriétaire d'un bâtiment admissible, aux conditions suivantes :

1 ° avoir rempli un formulaire de demande d'aide financière, tel que reproduit à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

2 ° avoir obtenu un permis de construction (rénovation) de la part de la Ville, le cas échéant;

3 ° avoir effectué des travaux de rénovation conformément aux objectifs mentionnés à l'article 3 et aux exigences de l'article 8 et ayant fait l'objet d'une recommandation positive par le RGP.

**Article 8. [Travaux admissibles]** Les travaux suivants sont admissibles dans le cadre du présent programme:

1° qui améliore l'efficacité énergétique de l'habitation, ayant fait l'objet préalable d'une évaluation énergétique (incluant un test d'infiltrométrie) offerte dans le cadre du programme de subvention Rénoclimat opéré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) ;

2° qui ont fait l'objet d'un rapport sur les travaux à exécuter, suite à une analyse par un expert et coach mandaté par Écohabitation, et dont les résultats seront fournis à la Ville et à l'AQME;

3° qui ont fait l'objet d'une soumission délivrée par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec décrivant de façon détaillée les travaux à être exécutés ;

**Article 9. [Frais admissibles]** Les frais admissibles sont établis en fonction du coût réel total des travaux admissibles et des frais connexes admissibles, déduction faite de la subvention reçue ou à recevoir dans le cadre du programme Rénoclimat ou de tout autre programme.

Aux fins de l'établissement du montant du prêt, le coût des frais connexes admissibles ne peut excéder 10 % du coût réel des travaux admissibles et s'ajoute à ceux-ci.

**Article 10. [Montant du prêt]** Le montant du prêt est de 100 % des frais admissibles, tels que décrits à l'article 9, sous réserve d'un montant maximal de 10 000 \$.

**Article 11 [Limite]** Un bâtiment admissible ne peut faire l'objet que d'une seule demande, et ce, pour la durée du programme.

**Article 12. [Début et fin des travaux]** Le propriétaire ne peut débiter les travaux visés par le programme avant que le projet de rénovation ne soit approuvé par le RGP, sauf si les travaux doivent être exécutés sans délai.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de limiter l'application d'autres dispositions réglementaires en vertu desquelles des travaux doivent être exécutés sans délai lorsqu'un bâtiment présente une condition dangereuse pour la sécurité des occupants ou du public ou pour sa conservation. Une autorisation donnée par la Ville pour l'exécution de tels travaux ne doit pas être considérée comme une présomption du droit d'obtenir un prêt à leur égard en vertu du présent programme.

Les travaux doivent commencer dans les six mois de la date de l'approbation de la demande de prêt, les poursuivre avec diligence et les compléter dans les 12 mois de cette date.

**Article 13. [Prolongation du délai]** À la demande du propriétaire, le RGP peut accorder une prolongation du délai d'une durée maximale de 6 mois. Le RGP doit confirmer, par écrit, la période de prolongation qu'il autorise et indiquer la date à laquelle les travaux devront commencer ou être exécutés.

**Article 14. [Défaut]** À défaut, par un propriétaire, de respecter les délais et les conditions prévus au présent programme, il perd son droit de recevoir ce prêt et il doit, le cas échéant, rembourser à la Ville les sommes qu'il a reçues en vertu du programme.

La Ville peut réclamer le remboursement, en tout ou en partie, du prêt versé par elle, s'il est porté à sa connaissance tout fait rendant sciemment fausse, inexacte ou incomplète la demande de prêt produit par le propriétaire.

**Article 15. [Administration du programme]** Le RGP est chargé de son administration et il peut exiger du propriétaire la présentation de tout document requis à sa bonne application.

**Article 16. [Inspection]** Le RGP peut faire effectuer les inspections qu'il juge nécessaires en vue de la bonne application du programme. La Ville ne doit pas être considérée comme maître d'œuvre ou surveillant de chantier, ni comme approuvant la qualité des travaux exécutés.

**Article 17. [Formulaire de demande]** Tout propriétaire qui désire se prévaloir des dispositions du programme doit remplir et signer le formulaire apparaissant à l'annexe A et joindre à sa demande les documents suivants :

1 ° un document établissant, le cas échéant, le mandat de toute personne agissant en son nom;

2 ° une description détaillée des travaux à être exécutés ou des plans et devis établissant la nature des travaux, des plans démontrant ces interventions et une description des matériaux à utiliser;

3 ° une soumission délivrée par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec décrivant de façon détaillée les travaux à être exécutés, faisant l'objet de la demande de prêt ;

4 ° le rapport de première évaluation de Rénoclimat et le rapport de planification délivré par Écohabitation,

5 ° Tout autre document pertinent à l'étude de sa requête.

**Article 18. [Conformité du projet]** Le projet soumis doit être conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme, du plan d'urbanisme et du présent programme.

Les plans et devis et la description des travaux soumis par le propriétaire sont vérifiés par le RGP qui établit une liste sommaire des travaux admissibles après consultation du rapport produit par Écohabitation.

Selon la nature des travaux, le RGP peut demander au requérant une deuxième soumission pour la réalisation des travaux.

Le RGP traite les demandes selon la date de réception jusqu'à l'épuisement des fonds qui y sont alloués.

**Article 19. [Conditions de versement]** L'aide financière est versée au propriétaire lorsque les travaux sont terminés et, avant de recevoir le montant du prêt prévu au programme, il doit :

1° avoir obtenu de la Ville le permis de construction requis pour l'exécution des travaux, s'il y a lieu, le cas échéant;

2° fournir au RGP une preuve que les travaux ont été exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et que les matériaux ont été fournis par ledit entrepreneur;

3° avoir exécuté les travaux conformément au présent programme et à l'intérieur du délai prévu pour leur réalisation.

Au moment de verser l'aide financière, le bâtiment admissible visé doit être exempt de toute forme d'arrérages de taxes et de droits de mutation, incluant les intérêts accumulés ou les pénalités et ne doit être l'objet ou la source d'aucune créance ou réclamation de quelque nature de la Ville ou envers celle-ci.

**Article 20. [Versement du prêt]** Le prêt est versé en un seul versement après la fin des travaux, sur production d'un rapport de fin de travaux, rédigé par le RGP suite à une inspection visuelle, et accompagné des pièces justificatives (contrat, factures et autres).

**Article 21. [Ajustement]** Le montant du prêt indiqué à titre provisoire lors de l'approbation constitue l'engagement financier maximal de la Ville, sous réserve du deuxième alinéa, et fait l'objet, le cas échéant, d'un ajustement si le coût des travaux est moins élevé que prévu.

Lorsque, au cours de la réalisation des travaux, il se présente une situation qui a pour conséquence une augmentation significative du coût des travaux, le RGP peut autoriser une majoration du montant de la subvention indiqué à titre provisoire lors de l'approbation, sans toutefois excéder le maximum prévu et spécifié à l'article 10.

**Article 22. [Période d'amortissement]** La période d'amortissement du prêt est fixée en fonction de la période de retour sur l'investissement (ou selon la période de vie des mesures installées ou selon une période préétablie fixe en fonction d'une échelle de montant), tel qu'établi dans le rapport sur les travaux à exécuter réalisé par Écohabitation (paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 8).

**Article 23. [Tableau d'amortissement]** Le trésorier de la Ville prépare, pour chaque projet approuvé, un tableau d'amortissement en fonction du montant de capital, du taux d'intérêt et de la période d'amortissement, déterminant le montant annuel remboursable par le propriétaire du bâtiment admissible pendant la période d'amortissement.

Ce tableau est assimilé au rôle annuel de perception à l'égard de l'immeuble dans lequel le bâtiment admissible est inclus.

**Article 24. [Taux d'intérêt]** Les prêts sont consentis à un taux d'intérêt de 1 %, fixe pour la période d'amortissement complète du prêt.

**Article 25. [Paiement assimilé à une taxe foncière]** Le remboursement annuel du prêt, tel qu'établi au tableau d'amortissement préparé pour chaque projet approuvé, est assimilé à une taxe foncière.

**Article 26. [Aliénation du bâtiment]** Lorsque le bâtiment pour lequel une demande de prêt a été acceptée est aliéné avant que le montant n'ait été versé, le nouveau propriétaire assume les mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que l'ancien propriétaire qui avait présenté la demande.

Avant d'effectuer le transfert de propriété, le propriétaire doit en aviser le RGP par écrit et lui indiquer le nom et l'adresse de l'acquéreur.

**Article 27. [Paiement anticipé]** En tout temps, le propriétaire d'un bâtiment ayant fait l'objet d'un prêt en vertu du programme peut exempter l'immeuble du paiement des échéances annuelles à venir en remboursant à la Ville, en un seul versement, le solde du montant dû.

**Article 28. [Entrée en vigueur]** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

104-2016

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #519-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #438-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement provincial en lien avec le sujet en titre;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #519-2016.

**ARTICLE 1**

L'article 2 du règlement 438-2009 est modifié comme suit :

*À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté.

105-2016

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #520-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX AU POSTE DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE**

Monsieur André Dansereau donne avis de motion qu'un règlement #520-2016 concernant un règlement d'emprunt pour les travaux au poste de pompage Sainte-Famille.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

106-2016

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #521-2016 RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ**

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'un règlement #521-2016 concernant la salubrité.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

107-2016

**RÉSOLUTION POUR LE MDDELCC – POSTE DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE**

CONSIDÉRANT la résolution #245-2015 adoptée le 7 décembre 2015 à la demande du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le Ministère demande d'ajouter des éléments dans l'engagement de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que la Municipalité de Verchères s'engage à :

- a. Fournir avec l'attestation de conformité des travaux :
  - i. Un schéma d'écoulement du réseau d'égout sanitaire à jour, conforme au modèle proposé dans le document intitulé *Guide pour la préparation de la Description des ouvrages d'assainissement* du MAMOT;
  - ii. Les fiches techniques révisées (avec mesure de capacité – étalonnage réalisé) du poste de pompage Sainte-Famille et de son trop-plein :
  - iii. De fournir le formulaire « Inscription d'un ouvrage de surverse dans SOMAE » dûment complété afin de mettre à jour l'information sur cet ouvrage et confirmer la révision de l'exigence de débordement de l'ouvrage P.P. Sainte-Famille à UPFC30;
- b. Réaliser les travaux liés aux mesures compensatoires selon l'échéancier prévu au plan de gestion des débordements ci-joint (tableau planification 106-2016), et à présenter au MDDELCC les plans et devis et une demande d'autorisation, le cas échéant;
- c. Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage en amont du poste de pompage Sainte-Famille, y compris ceux liés au redéveloppement;
- d. À déposer dans le futur, avec chaque nouvelle demande d'autorisation prévoyant l'ajout d'eaux usées en amont du poste de pompage Sainte-Famille :
  - i. une attestation spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis soumis a été considéré lors de la demande d'autorisation pour l'augmentation de capacité poste de pompage Sainte-Famille (intervention 300992386);
  - ii. un bilan des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage en amont du PP-Sainte-Famille, y compris ceux liés au redéveloppement.
  - iii.

**TABLEAU PLANIFICATION** (résolution 106-2016)

Planification	Période estimée	Sous-bassin sanitaire	Nb de personnes ajoutées	Q <sub>pointe</sub> (l/s) <sup>1</sup>	Performance du T.P. Ste-Famille
Travaux au poste de pompage Ste-Famille (A-32 actuel).	2016	----	---	---	UPFC30
Travaux sur les ouvrages en aval : <ul style="list-style-type: none"> <li>• entretien de la conduite de refoulement (nettoyage et réfection);</li> <li>• modification des équipements de prétraitement (A-32);</li> <li>• rehaussement du trop-plein du regard R-1 de la station d'épuration et installation d'équipements de suivi (A-32);</li> </ul>	2016-2017	---	---	---	UPFC18 <sup>4</sup>
Travaux de séparation de réseaux – Secteur du vieux Verchères (rues Sainte-Geneviève, Saint-François, Henry-Lapierre, Saint-Louis, Dalpé, Saint-Pascal)	2018	1c (U)	---	---	UPFC10
Prolongement du réseau d'égout sanitaire pour assainissement du secteur nord-est du bld Marie-Victorin (130 résidences) (A-32)	2019-2022	2 (PS)	299	4,22	UPFC10
Prolongement du réseau d'égout sanitaire pour assainissement du secteur sud-ouest du bld Marie-Victorin (78 résidences) (A-32)	2019-2022	9(S)	179	2,53	UPFC10
15 % d'un développement résidentiel prévu dans le bassin sanitaire 9(S) (52 résidences) (A-32)	2017-2027	9(S)	119	1,75	UPFC10 <sup>3</sup>
Construction d'un bassin de rétention d'eaux sanitaires (A-32)	2023-2024	---	---	---	UPFC2
85 % d'un développement résidentiel prévu dans le bassin sanitaire 9(S) (293 résidences) (A-32)	2027-2037	9(S)	673	9,5	UPFC2
<b>TOTAL</b>			<b>1270</b>	<b>18,0</b>	

<sup>1</sup>  $Q_{\text{pointe ts}} (l/s) = (Q \text{ sanitaire} * \text{facteur de pointe}) + Q \text{ infiltration} + Q \text{ captage (drains français, le cas échéant)}$ .

<sup>2</sup> Si des ouvrages de surverse, ayant débordé en période de pluie ou de fonte, se situent en aval de ce bassin (par exemple T.P. D-4), d'autres mesures compensatoires devront être prévues.

<sup>3</sup> Entre 2018-2024, suite à la séparation des égouts dans le secteur Vieux Verchères, et jusqu'à la construction du bassin de rétention, on prévoit moins de 10 débordements au T.P. Sainte-Famille durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Par la suite, à ce trop-plein, on anticipe de 1 à 2 débordements durant cette période.

<sup>4</sup> UPFC18 : Aucun débordement n'est accepté, sauf en urgence, en période de pluie avec ruissellement et/ou en période de fonte, mais avec une limite de 18 fois pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Adopté.

**108-2016 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CAMIONNETTE (PICK-UP) NEUVE 2016**

ATTENDU que les demandes de soumission faites sur invitation auprès de Boisvert Boucherville, Fortier Auto, Deschamps Sainte-Julie, Chaput Automobile Chrysler Varennes.

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur André Dansereau et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
Deschamps Chevrolet Sainte-Julie	37 080,00\$
Fortier Auto Ford	37 276,04\$

CONSIDÉRANT que la soumission de Deschamps Chevrolet Sainte-Julie est non conforme au devis;

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

Il est résolu de retenir la soumission de **Fortier Auto Ford** au montant de **37 276,04\$**, taxes incluses.

Adopté.

**109-2016 RAPPORT FINANCIER 2015**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport financier maison tel que déposé. Celui-ci démontrant un surplus de 588 052 \$ pour l'exercice.

Adopté.

**110-2016 RAPPORT FINANCIER 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-ST-LAURENT**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'exercice financier 2015 de la Régie de police intermunicipale Richelieu-Saint-Laurent. Surplus de 2 553 081 \$.

Adopté.

**111-2016 RAPPORT FINANCIER 2015 DU CIT SOREL-VARENNES**

Il est proposé par monsieur Claude Michaud appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'exercice financier 2015 du CIT Sorel-Varennes. Surplus ø.

Adopté.



**112-2016 RAPPORT FINANCIER 2015 DE LA RÉGIE DE LA GARE DE SOREL**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'exercice financier 2015 de la Régie de la gare de Sorel. Surplus ø.

Adopté.

**113-2016 ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'Habitation. Déficit de 124 831 \$.

Adopté.

**114-2016 ENGAGEMENT ÉTUDIANTS 2016**

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu de procéder à l'engagement du personnel étudiant 2016, tel que décrit au tableau ci-dessous:

<b>Piscine municipale</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Camille Léger	Responsable et moniteur	11 sem.	35 hres	13,00\$
Frédéric Ouellette-Rochon	Assistant-responsable temps plein et moniteur	10 sem.	35 hres	12,25\$ 12,75\$
Raphaëlle Dubé	Sauveteur temps plein et moniteur	9 sem.	35 hres	11,50\$ 11,75\$
Charlotte Charbonneau	Sauveteur temps plein et moniteur	9 sem.	35 hres	11,75\$ 12,75\$
Jérôme Morin	Sauveteur temps plein	9 sem.	35 hres	11,75\$
Daniel Beaudreault	Sauveteur et assistant-moniteur	9 sem.	35 hres	11,25\$ 11,50\$
Alex Desrosiers	Sauveteur temps plein et moniteur	9 sem.	35 hres	11,25\$ 11,50\$
Sarika Beauchemin	Sauveteur temps partiel	9 sem.	15 hres	10,75\$
<b>Camp de jour</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Doris Parenteau	Coordonnatrice camp de jour	10 sem.	40 hres	13,00\$
Alexandra Deslauriers	Aide-coordonnatrice	9 sem.	40 hres	11,75\$
Marie-Annick Léger-Loiselle	Coordonnatrice service de garde	10 sem.	40 hres	14,25\$
Olivier Beaudreault	Animateur	9 sem.	40 hres	11,75\$
Émile Demers	Animateur	9 sem.	40 hres	11,75\$
Andréanne Caron	Animatrice	9 sem.	40 hres	11,75\$
Noémie Deslauriers	Animatrice	9 sem.	40 hres	11,75\$
Lysandre Filion	Animatrice	9 sem.	40 hres	11,75\$
Audrey Guertin	Animatrice	9 sem.	40 hres	11,75\$
Marie-Laurence Gaudette	Animatrice	9 sem.	40 hres	11,25\$
Julie Bissonnette	Animatrice Club Ados et camp de jour	9 sem.	40 hres	11,25\$
Samuel Masse	Animateur temps partiel	9 sem.	30 hres	11,75\$
Marc-Antoine Therrien	Animateur temps partiel	9 sem.	30 hres	10,75\$
Sabrina Guilbault	Animatrice temps partiel	9 sem.	30 hres	10,75\$
Thalie Beaudoin	Animatrice temps partiel	9 sem.	30 hres	10,75\$
Skyla Edmond	Animatrice temps partiel	9 sem.	30 hres	10,75\$
<b>Travaux publics</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Emily Roy	Préposée parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	11,75\$
Mickaël Racine	Préposé parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	10,75\$
<b>Guides touristiques</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Francis Charbonneau	Guide touristique	10 sem.	30 hres	10,75\$
Ariane Antaya	Guide touristique	10 sem.	30 hres	10,75\$
<b>Préposée aux événements</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Alice Provost-Lussier	Préposée aux événements	11 sem.	35 hres	13,75\$
<b>Programme jeune au travail</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heures totales</b>	<b>Taux horaire</b>
Shawn Olivier Giroux	Préposé parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	10,75\$
				dont 180 hres subventionnées

Adopté.

- 115-2016 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 MAI 2016**
- Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de proclamer semaine de la sécurité civile du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016.
- La Semaine de la sécurité civile est l'occasion de rappeler aux citoyens que le Québec n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important de se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence.
- À cet effet, il y aura une campagne de sensibilisation organisée à travers la MRC pour sensibiliser la population aux alarmes non fondées.
- Adopté.
- 116-2016 MARCHÉ FERMIER 2016 - CONTRAT AVEC ANDRÉA PARENT**
- Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat avec madame Andrée Parent pour le Marché Fermier 2016.
- Adopté.
- 117-2016 MANDAT – AUDIT QUINQUENNAL INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**
- Suite à la recherche de prix auprès de quelques consultants.
- Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité de retenir la proposition de Tétratech au montant de 12 300\$ plus taxes, pour réaliser l'audit quinquennal tel que demandé par la Gouvernement du Québec.
- Adopté.
- 118-2016 ENTENTE À RENOUELER AVEC LA CROIX-ROUGE**
- Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans à partir de la date de la signature.
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.
- Adopté.
- 119-2016 RÉOLUTION POUR L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**
- Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu de nommer Sylvie Bissonnette, mandataire pour déposer la demande : Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 au Ministère de la Culture et des Communications, et à signer la convention à venir.
- Adopté.
- 120-2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 01-2016 : 797 TERRES-NOIRES**
- À l'immeuble sis au 797 rang des Terres-Noires, formé du lot 5 216 707, une demande est déposée à l'effet d'autoriser l'agrandissement d'une étable à 12,15 mètres de marge avant au lieu du 20,0 mètres réglementaires.
- Concernant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande dérogation mineure DM 01-2016 autorisant la construction de l'agrandissement de l'étable en gardant toutefois une marge de recul minimale de 12,0 m à l'avant et comprenant obligatoirement un réaménagement des espaces pour les camions de livraison et de cueillette du lait puissent faire toutes leurs manœuvres sur le terrain hors de l'assiette du rang (entrée et sortie de l'avant).

Le tout selon le plan de l'arpenteur Vital Roy daté du 1er avril 2016 (D : 27948-0 M : 47290).

Adopté.

**121-2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 02-2016 : 208 TERRES-NOIRES**

À l'immeuble sis au 208 rang des Terres-Noires, formé du lot 5 216 663, une demande est déposée à l'effet de remplacer un vieux garage existant par un nouveau de 68,87 mètres carrés au lieu de 65,0 mètres carrés et d'une hauteur de 5,79 mètres au lieu du 5,0 mètres réglementaires.

Concernant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure DM 01-2016 pour remplacer le garage actuel par un nouveau bâtiment de 68,87 m<sup>2</sup> avec une hauteur maximale de 5,80 m devant être agencé avec le style architectural de la maison.

Adopté.

**122-2016 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT – 4 DÉCEMBRE 2015- COP 21**

**Attendu que** lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

**Attendu que** dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

**Attendu que** pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

**Attendu que** ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

**Attendu que** ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

**Attendu que** ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Verchères endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adopté.

123-2016

**ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ**

ATTENDU QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle réservée aux membres de l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu que la Municipalité de Verchères :

1. Adopte l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, jointe à la présente résolution en annexe;
2. Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, jointe à la présente résolution en annexe;
3. Adopte l'*Entente* entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également joint à la présente résolution;
4. Adopte le *Contrat de gestion* entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la Municipalité, aux termes de l'entente à l'article 3;

5. La Municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CNESST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Municipalité;
6. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

Adopté.

**124-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**125-2016 CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 45 la séance est levée sur la proposition de monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux.

Adopté.

L'assemblée est ajournée.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.très.

- 126-2016** Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Secrétaire-trésorier

---

## Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 2 mai 2016

### **Questionnement sur l'activité de sensibilisation sur les fausses alarmes incendies :**

Conférence de presse le 4 mai à 14h à la Caserne de pompier de Contrecoeur pour sensibiliser les gens au nombre important de sorties des pompiers pour des fausses alarmes. Cela est dispendieux et pourrait être évité.

### **Demande d'information sur un terrain qui est en zone agricole et qui a des piquets pour délimiter ses limites et qui fait en sorte que celui-ci n'est pas cultivé :**

Le tout résulte d'un échange de terrain entre l'agriculteur et un citoyen. Terrain qui avait été vendu à des Allemands et qui a passé dans la vente pour taxes. Ce terrain appartient à un non agriculteur, mais il est zoné agricole.

### **Questionnement sur l'achat d'une camionnette pick-up:**

Nous avons fait un appel d'offres ouvert à toutes les marques. Nous avons eu des prix de GM et de Ford.

### **Demande d'un citoyen pour faire respecter la réglementation sur le bruit au niveau des motos modifier qui cause du dérangement. :**

Il faut faire des plaintes à la police car c'est eux qui font respecter le Code de sécurité routière.

### **Questionnement sur le projet d'égout collectif dans le rang des Terres-Noires, si la conduite n'est pas assez profonde :**

Nous ne sommes pas à l'étape de la précision des profondeurs. L'analyse visait à vérifier la faisabilité et les ordres de grandeur des coûts. Des données plus précises seront nécessaires pour la suite du projet.

### **Demande afin de s'assurer que les travaux de fossé sur le rang des Terres-Noires soient effectués en respectant le bon sens d'écoulement des eaux :**

Le tout a été vérifié le 3 mai avec les responsables aux travaux publics.

**Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.**

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6421 AU #6428  
 CHÈQUES #6439 AU #6440  
 CHÈQUES #6512 AU #6513  
 CHÈQUES #6541 AU #6681  
 CHÈQUES #6683 AU #6692

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTÉE	INTERNET	328,34 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	31 130,09 \$
PR	TELLUS	CELLULAIRES	806,79 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	273,60 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	213,28 \$
PR	BELL Canada	TELEPHONE	2 742,93 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	69,90 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (MARS 2016)	373,62 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (MARS 2016)	43,34 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE AVRIL 2016 (4 DE 12)	28,47 \$
PR	S.Q.A.E.	CAPITAL ET INTÉRÊTS (SQAÉ)	62,85 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MARS 2016 - ADM., LOISIRS, FRAIS DE POSTE, MATÉRIEL FÊTE DES BÉNÉVOLES	53,90 \$
6421	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE AVRIL 2016 (4 DE 12)	13 452,08 \$
6422	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT POUR LES RUES AVRIL 2016 (5 DE 5)	20 419,20 \$
6423	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	CONTRIBUTION AVRIL 2016 (2 DE 4)	10 000,00 \$
6424	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBV. ANNUELLE 2016 (1 DE 2)	6 000,00 \$
6425	DISS TORSION INC.	ACTIVITÉ LOISIR BREAK DANCE 7/04/2016	172,50 \$
6426	DISS TORSION INC.	ACTIVITÉ LOISIR BREAK DANCE 27/04/2016	172,50 \$
6427	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	AJUSTEMENT ACTIVITÉ KARATÉ 2015	1 225,00 \$
6428	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT	QUOTE-PART 2016 (2 DE 4)	225 653,50 \$
6439	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
6440	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
6512	ABC SOLUTION	ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE	535,44 \$
6513	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE 3/04/2016 PASSAGE GRADE KARATÉ	196,61 \$
6541	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MODERNISATION RÔLE D'ÉVALUATION PÉRIODE SE TERMINANT LE 30/04/2016	4 929,16 \$
6542	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	DÉPÔT FEU D'ARTIFICE FÊTE NATIONALE	3 600,00 \$
6543	POMPIER	FORMATION POMPIER #1	107,74 \$
6544	POMPIER	FORMATION POMPIER #1	352,26 \$
6545	CONSTRUCTIONS M.Y.J. LTÉE	RÉPARATION TOIT (INFILTRATION D'EAU) AU 450 RUE DE L'INDUSTRIE (ÉPURATION)	839,32 \$
6546	GILLES LAROCQUE	REMBOURSEMENT PRODUITS MÉNAGERS - MAIRIE	41,17 \$
6547	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	MEMBRANES (4) USINE FILTRATION	10 437,38 \$
6548	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE-CTM	BATTERIES PROTECTION INCENDIE	206,96 \$
6549	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	REPLISSAGE CYLINDRES (2) OXYGÈNE MÉDICAL PREMIERS RÉPONDANTS	105,71 \$
6550	GARAGE S. TREMBLAY	ENTRETIEN VÉHICULE (DODGE VAN 2004) VOIRIE	810,01 \$
6551	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
6552	CARGILL LTD M2083	SEL	2 075,29 \$
6553	CONTRAT PROF.	ACTIVITÉ YOGA	300,00 \$
6555	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	29 465,00 \$
6556	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU	ACHAT EAU - COMPTEUR DU 26/02/2016 AU 29/03/2016 (3 DE 12)	87,50 \$
6557	CITOYEN	SUBV. NATATION - CARTE	42,50 \$
6558	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	301,12 \$
6559	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	ENTRETIEN VÉHICULE (PNEUS POUR LE F-550)	700,78 \$
6560	QUINCAILLERIE DESMARIS INC.	ADM., INCENDIE, PARCS, VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS	201,63 \$
6561	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION MARS 2016 (3 DE 12)	48,00 \$
6562	CENTRE D'AFFAIRES ET COMMUNICATIONS	COPIES DE PLANS - FACTURÉ	12,08 \$
6563	ANDRÉ LAROCHE	ACHAT IMPRIMANTE PROTECTION INCENDIE ET PAPIER POUR PHOTOS FÊTE NATIONALE	248,56 \$
6564	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	ENTRETIEN TENNIS (CLÉS/CYLINDRES/ANNEAUX DE SÉCURITÉ/DIVERS)	838,74 \$
6565	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM., INCENDIE, BIBLIO, TOPO/HISTOIRE, FÊTE DES BÉNÉVOLES	703,90 \$
6566	LUMEN	LAMPES USINE FILTRATION	1 032,98 \$
6567	RONA BIBEAU (4536631 CANADA INC.)	ENTRETIEN VIEILLE CASERNE - CULTURE	71,63 \$
6568	COL BLEU	CHAUSSURES	126,44 \$
6569	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	311,77 \$
6570	CITOYEN	SUBV.PATINAGE ARTISTIQUE	27,00 \$
6571	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	RENOUVELLEMENT RÉGLEMENT CONCERNANT LES MUNICIPALITÉS DU QC - FEUILLES MOBILES	550,20 \$
6572	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS MARS 2016 (3 DE 12)	231,73 \$
6573	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER AVRIL 2016 (4 DE 12)	186,83 \$
6574	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	29,03 \$
6575	S.R.S. CONVERGENCE	PIÈCE POUR IMPRIMANTE ADMINISTRATION	321,93 \$
6576	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES (2) À FAIBLE DÉBIT	150,00 \$
6577	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) MARS 2016 (3 DE 12)	277,00 \$
6578	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	PIERRE/SABLE RANG DES ÉRABLIÈRES ET ST-JOSEPH	5 560,88 \$
6579	LES SOUDURES RICHER	RÉPARATION COUVERCLE EN ALUMINIUM GÉNÉRATRICE MAIRIE	301,81 \$
6580	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES	135,33 \$
6581	RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	ENTRETIEN VÉHICULE HOSE HYDRAULIQUE PÉPINE VOIRIE	547,05 \$
6582	ARÉO-FEU LTÉE	VÉRIFICATION D'APPAREIL RESPIRATOIRE ET CASQUES (2) DE SAUVETAGE PROTECTION INCENDIE	3 012,73 \$
6583	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	310,43 \$
6584	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC	MÉLANGEUR POUR LAVER HABITS MUSTANG PROTECTION INCENDIE, POLI À MEUBLE MAIRIE ET DÉGRAISSANT POUR LE 596 M-VICTORIN	360,33 \$
6585	GRUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN TONDEUSE	625,70 \$
6586	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	RACCORDEMENT GÉNÉRATRICE MAIRIE ET CENTRALE DU 09/04/2016 AU 08/04/2017 PROTECTION INCENDIE	336,88 \$
6587	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE SALEUSE VOIRIE	80,48 \$
6588	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR/ PIÈCES PROTECTION INCENDIE	592,00 \$
6589	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE	2 423,55 \$
6590	TENAQUIP LTD	ESSUIE-GLACE PROTECTION INCENDIE	191,50 \$
6591	VERCHÈRES LOCATION & CARAVANING	LOCATION D'UN SKY JACK POUR MEZZANINE GARAGE	442,66 \$
6592	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	206,45 \$
6593	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	255,79 \$
6594	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	316,70 \$
6595	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES BIMENSUELLES ET AVIS PUBLIC RÉGL. CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX	1 114,10 \$
6596	GRUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) AVRIL 2016 (4 DE 12)	42,50 \$
6597	CITOYEN	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ	92,00 \$
6608	A.E.A.H.B.V. - ASS. DES ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS DE BOUCHERVILLE ET VARENNES	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	150,00 \$
6609	GRUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	250,65 \$
6610	CITOYEN	SUBV. CARTE NON-RÉSIDENT DES LOISIRS 2016	50,00 \$
6611	CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR	FORMATION RENDEZ-VOUS DAFA LES 7 ET 8 AVRIL 2016 LOISIRS	235,70 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6421 AU #6428  
 CHÈQUES #6439 AU #6440  
 CHÈQUES #6512 AU #6513  
 CHÈQUES #6541 AU #6681  
 CHÈQUES #6683 AU #6692

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6612	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	800,00 \$
6613	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE MARS 2016 (3 DE 12)	344,93 \$
6614	MÉTRO VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON RUR./VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE, INCENDIE	156,83 \$
6616	CLERMONT DESGAGNÉS	DÎNERS (2) RENCONTRE ENTREPRENEUR PONCEAU ST-AMABLE	33,61 \$
6617	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET COMMENTAIRES POUR LE 15 RUE ST-LOUIS	135,00 \$
6618	SYLVIE BISSONNETTE	REMBOURSEMENT MATÉRIEL/ANIMATION, 3 LOGICIELS POUR ORDINATEURS ET DIVERS	169,85 \$
6619	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	29,25 \$
6620	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES (2) À FAIBLE DÉBIT	150,00 \$
6621	VISA DESJARDINS	AUTRES BIENS NON DUR./ ADMINISTRATION	53,83 \$
6622	CARDIO PLEIN AIR STE-JULIE	ENTRAÎNEMENT CARDIO DURANT LE DÉFI SANTÉ 31/03/2016 AU 11/05/2016	483,00 \$
6623	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./ VOIRE, PATINOIRE, AQUEDUC	449,17 \$
6624	CARDIO PLEIN AIR STE-JULIE	ACTIVITÉ CARDIO MUSCULATION (POUSSETTE)	1 101,46 \$
6625	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	ÉCUSSONS POUR CHAPEAUX (3) PROTECTION INCENDIE	106,06 \$
6626	IT CLOUD SOLUTIONS	COPIE DE SÉCURITÉ EN LIGNE DU 11/04/2016 AU 10/04/2017 CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	206,27 \$
6627	ANDRÉ LAROUCHE	DÎNER FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS LE 10/04/2016 PROTECTION INCENDIE	40,00 \$
6628	ORCHIDÉSIGN INC.	INFOGRAPHIE POUR LE LOGO FRISBEE/ CHANDAILS CAMPS DE JOUR	34,49 \$
6629	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE TRANSPORT ADMINISTRATION ET VOIRIE	59,92 \$
6630	GRUPE MASKA INC.	INSPECTION DE LA GÉNÉRATRICE PROTECTION INCENDIE	557,63 \$
6631	ÈVE ROBERT	FRAIS DÉPL. MARS 2016, FORMATION RÉUNION FÊTE NATIONALE (LONGUEUIL), RÉUNION VAC (C-LAVALLÉE), FORMATION RENDEZ-VOUS DAFI - HÉBERGEMENT/DÎNER (VICTORIAVILLE) ET FORMATION MMS (RICHELIEU)	376,29 \$
6632	S.R.S. CONVERGENCE	CARTOUCHES (4) D'ENCRE IMPRIMANTE ADM.	317,33 \$
6633	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CONTRAT EMERGENSYS PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL AU 30 JUIN 2016 (2 DE 4)	306,32 \$
6635	9211-0543 QUÉBEC INC. ESSO	ESSENCE	1 095,27 \$
6636	OLIVIER FORD INC.	ENTRETIEN VÉHICULE FORD ESCAPE HYBRIDE PROTECTION INCENDIE	452,69 \$
6637	CATHERINE BEAUCHEMIN	DÉDOMMAGEMENT COURS DE DANSE MODERNE (SUITE PANNE ÉLECTRIQUE 7/04/2016)	20,00 \$
6638	DAVID UNG	DÉDOMMAGEMENT COURS DE BREAK DANCE (SUITE PANNE ÉLECTRIQUE 7/04/2016)	20,00 \$
6639	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 924,54 \$
6640	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT RANG ST-JOSEPH ET CHEMIN DES ÉRABLIÈRES AVRIL 2016 (5 DE 5) ET GRAIDER / ÉPANDAGE PIERRE/SABLE RANG DES ÉRABLIÈRES ET ST-JOSEPH	2 069,55 \$
6641	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	PIÈCES POUR MEMBRANE USINE FILTRATION	432,52 \$
6642	CITOYEN	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ	45,00 \$
6643	GESTION PARASITAIRE - GPS	GESTION PARASITAIRE DU 15/04/2016 AU 15/03/2017 STATION D'ÉPURATION AU 450 DE L'INDUSTRIE	938,20 \$
6644	CHEVALIERS DE COLOMB DE VERCHÈRES	BILLETTS (6) SOUPER DES SUCRIERS 23/04/2016	210,00 \$
6645	MOREAU, BOISSELLE, BRUNELLE, PATENAUDE & ASSOCIÉS	RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET COMPLÉTER RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DU MAMROT	16 096,50 \$
6646	BEAUDOIN HURENS INC.	STAT-012 STATION STE-FAMILLE (RELEVÉ TRAVAUX)	2 759,40 \$
6647	LUC FORCIER	FRAIS DÉPL. MARS 2016, RENCONTRE FIME-VARENNES, RENCONTRE MUNICIPALITÉS EFFICACES VALLEYFIELD. RENCONTRE CIT SOREL. FORMATION ADMQ ST-HYACINTHE	373,87 \$
6648	COL BLEU	FRAIS POUR FORMATION À DRUMMONDVILLE ET À LONGUEUIL	141,34 \$
6649	CUBEX LIMITÉE	ENTRETIEN BALAI VOIRIE	747,00 \$
6650	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	SUPPORTS (6) À SÉCHOIR ET MOUSQUETONS (4) PROTECTION INCENDIE	619,74 \$
6651	GESTION PARASITAIRE - GPS	INTERVENTION (RATS) AVRIL 2016 ET AJOUT GESTION PARASITAIRE DU 15/04/2016 AU 15/03/2017 STATION D'ÉPURATION AU 450 DE L'INDUSTRIE	757,11 \$
6652	LOCAFÊTE INC.	VERRES À VIN FÊTE DES BÉNÉVOLES	22,08 \$
6653	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	DIVERS (NAPPES/PICHETS/DÉCO/CAFÉ - FÊTE DES BÉNÉVOLES ET MICRO - RENCONTRE 13/04/2016 SCÉNARIO D'ASSAINISSEMENT)	59,79 \$
6654	PÂTISSERIE CHEZ BERGER	PANIER CADEAU FÊTE DES BÉNÉVOLES	50,59 \$
6655	PHILIPPE PAQUET	MUSICIEN FÊTE DES BÉNÉVOLES	100,00 \$
6656	COVABAR - COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU	COTISATION ANNUELLE 2016-2017 (RENOUVELLEMENT)	150,00 \$
6657	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	RACK POUR BALAI MÉCANIQUE VOIRIE ET ENTRETIEN VIEILLE CASERNE CULTURE	557,62 \$
6658	CARGILL LTD M2083	SEL	3 342,37 \$
6659	S.R.S. CONVERGENCE	ENTRETIEN IMPRIMANTE CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	120,72 \$
6660	COMPRESSEUR QUÉBEC	ENTRETIEN COMPRESSEUR QUINCY USINE FILTRATION	226,79 \$
6661	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 MAI 2016 (5 DE 12)	208,68 \$
6662	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	VIGNETTETS DE CONFORMITÉ	32,70 \$
6663	ASD PROMOTION	PODOMÈTRES FÊTE DES BÉNÉVOLES	1 409,88 \$
6664	VILLE DE VARENNES	TOURNOI GOLF 10/06/2016 SOUPERS (2)	190,00 \$
6665	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	CONFÉRENCE DU 17/05/2016 (L'AFFAIRE EST DANS L'SAC!)	400,00 \$
6666	UBA INC.	CHLORE (USINE FILTRATION)	1 082,70 \$
6667	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VERCHÈRES	SUBV. LOCATION SALLE LE 16/04/2016 SOIRÉE-BÉNÉFICE	460,00 \$
6668	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	511,34 \$
6669	ASD PROMOTION	FRISBEES	934,58 \$
6670	CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC	SERVICES AUX SINISTRÉS POUR 2016	931,36 \$
6671	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	150,37 \$
6672	DAKOTA GRAVE	ACHAT COSTUMES SPECTACLE DANSE MODERNE	458,57 \$
6673	GENEVIÈVE LECLERC	ACHAT COSTUMES SPECTACLE DANSE MODERNE	565,50 \$
6674	PG SOLUTIONS INC.	INSTALLATION ORTHOPHOTO 2015	574,88 \$
6675	ZOLL MÉDICAL CANADA INC.	PADZ II ÉLECTRODES PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	182,40 \$
6676	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS DE LA MONTÉRÉGIE	FRAIS D'EXPLOITATION AVRIL/MAI/JUIN 2016 - BIBLIO (2 DE 4)	2 567,35 \$
6677	SOCAN	LICENCE DE MUSIQUE POUR VERCHÈRES EN MUSIQUE LES 3,10, 17 ET 24 AOÛT 2016	174,76 \$
6678	VILLE DE CONTRECOEUR	TOURNOI GOLF 1/06/2016 SOUPERS (2)	190,00 \$
6679	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	218,57 \$
6680	ANDRÉ LAROUCHE	ACHAT CLÉ À CHOC PROTECTION INCENDIE	132,21 \$
6681	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT MARS 2016, FORMATION CMM PAYSAGE ET PATRIMOINE LE 24/03/2016 (MONTRÉAL) ET COLLOQUE SÉCURITÉ MARITIME 13/04/2016 (MONTRÉAL)	123,76 \$
6683	ISABELLE BOISSEAU	ACHAT RADIO POUR COURS DE DANSE	195,39 \$
6684	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	277,86 \$
6685	ZAP MONTÉRÉGIE	RENOUVELLEMENT COTISATION WI-FI INTERNET 20/04/2016 AU 19/04/2017 - BIBLIOTHÈQUE	114,98 \$
6686	ESPACE KÜBBII INC.	MODULE (1) D'EXPOSITION - BIBLIOTHÈQUE	157,52 \$
6687	JEAN-CLAUDE MOREAU	REMBOURSEMENT FACTURE #928245 DE RICHARD JOBIN PLOMBERIE - PASSER CAMÉRA DANS LE DRAIN BLOQUÉ À 97 PI DU REGARD	264,44 \$
6688	ISABELLE BOISSEAU	FRAIS DÉPL. TRAJET CYCL-O-NATURE ET VARENNES (ACHAT ADAPTATEUR POUR RADIO)	45,57 \$
6689	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BALAYAGE DE RUES 14/04/2016 (2 BALAIS)	2 184,53 \$
6690	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT	22,08 \$
6691	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	AJUSTEMENT LE STRICHER PORTE ET BARILLETTS (2) DE SERRURE TERRAIN TENNIS	269,05 \$
6692	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET COMMENTAIRES POUR LE 487 MARIE-VICTORIN	135,00 \$



**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #6421 AU #6428  
CHÈQUES #6439 AU #6440  
CHÈQUES #6512 AU #6513  
CHÈQUES #6541 AU #6681  
CHÈQUES #6683 AU #6692

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATION)	7 183,54 \$
		SALAIRES	73 394,49 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	29 871,28 \$
		TOTAL:	556 474,78 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 avril 2016

Luc Forcier,  
Secrétaire-trésorier et Directeur général

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #6634 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

CHÈQUE #6553 EST LA SOMME DES CHÈQUES #6553 AU #6554